

PLUi-HD

Annexes – Annexes relatives à l'article R.151-52 du Code de l'urbanisme

c) Zones d'aménagement concerté non clôturées

Pièce 6.2



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : 9 DECEMBRE 2020



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

LISTE DES ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ NON CLÔTURÉES

- ZAC de la Porte d'Isle
- ZAC Le Bois de la Chocque
- ZAC Parc des Autoroutes
- ZAC Le Royeux
- ZAC Auguste Delaune

